

Commission permanente du 11 juin 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département ce jeudi 11 juin, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné trente-cinq dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », le soutien aux communes et aux collèges, ou encore la politique culturelle.

« Le 41 en bonne santé »

Le département de Loir-et-Cher poursuit, au travers du plan « Le 41 en bonne santé », son action en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de proximité sur le territoire. À ce titre, le département a octroyé une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association Médecins Solidaires pour la création d'un centre de santé à Mondoubleau, dont l'ouverture est annoncée en juillet 2026.

Au titre du plan « Le 41 en bonne santé », huit allocations départementales de stage, d'un montant unitaire de 1 500 €, ont été attribuées à des internes en médecine générale.

Solidarités et habitat

Dans le cadre de la charte départementale pour la promotion d'habitat regroupé, une subvention de 22 500 € a été octroyée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Terres de Loire Habitat pour la construction de trois logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap à Droué.

Dans le domaine des solidarités, le département a également attribué plusieurs subventions, d'un montant total de 28 500 €. Parmi ces dernières, 10 000 € ont été octroyés à l'association Emmaüs Romorantin pour le financement de travaux d'extension de bâtiments existants, 10 000 € également à la Confédération des petites et moyennes entreprises de Loir-et-Cher (CPME 41) pour favoriser l'immersion professionnelle des bénéficiaires du RSA, 4 000 € au MEDEF 41 pour l'organisation des Journées du patrimoine économique en Loir-et-Cher, ou encore 2 000 € à l'association Gériatrie Tours-Formation Médicale pour le financement de l'action « Les journées vieillissement et maintien de l'autonomie » (JVMA 2026).

La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a accordé soixante-seize subventions, pour un montant total de 830 612 €. Quarante concernent des actions à domicile (318 327 €), et trente-six des actions en EHPAD (512 285 €). 31 268 € ont notamment été attribués à l'association France Parkinson pour son programme « Autonomie et isolement » et 24 442 € au Groupement de coopération Santé Escalier 41 pour la réalisation d'activités dans le cadre d'un programme de prévention des chutes.

Soutien aux communes, aux collèges et au développement du volontariat des sapeurs-pompiers

Au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), le conseil départemental a octroyé vingt-deux subventions, d'un montant global de 843 200 €. 188 500 € ont notamment été attribués à la Communauté d'agglomération Territoires vendômois pour la réalisation d'études patrimoniales d'eau potable, 184 200 € à la commune du Controis-en-Sologne pour la sécurisation de l'adduction d'eau potable, 100 000 € à la commune de Savigny-sur-Braye pour la création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur, ou encore 65 200 € à la commune de Lestiu pour l'aménagement d'un terrain en parc de biodiversité.



Comme le permet le code de l'éducation, le département a accordé des subventions aux collèges privés de Blois (Saint-Charles, Saint-Vincent et Sainte-Marie), Mer (Saint-Joseph), Sambin (Le Prieuré), Salbris (Saint-Georges), Vineuil (Notre-Dame-des-Anges), Romorantin-Lanthenay (Notre-Dame) et Vendôme (Notre-Dame/Saint-Joseph), d'un montant total de 379 137 € pour l'achat de matériel informatique et de mobilier, ainsi que la réalisation de travaux.

Une subvention de 32 015 € a également été octroyée au collège Augustin-Thierry de Blois pour l'achat de matériel informatique.

Dans le cadre de son soutien au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour le développement du volontariat, le département a accordé une subvention d'un montant global de 142 500 € à quarante-huit communes et EPCI employant quatre-vingt-quatre sapeurs-pompiers volontaires en équivalent temps-plein.

Programme « Arbres et haies »

Suite au lancement d'un appel à projets dans le cadre de son programme « Arbres et haies » (qui a pour objectif d'aider les particuliers, les entreprises, les associations et les exploitants agricoles à planter des arbres et des haies en Loir-et-Cher), le département a octroyé une aide financière à quarante-quatre projets, pour un montant total de 139 852 €. Ces derniers permettront la plantation de 6,4 kilomètres de haies, 561 arbres isolés et 4 458 m² de bosquets.

Une subvention forfaitaire de 1 000 € a également été attribuée à la Maison botanique de Boursay ainsi qu'à la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher pour le soutien technique qu'elles ont apporté au département dans l'étude des dossiers.

Convention entre la région et le département

Le département de Loir-et-Cher va signer une nouvelle convention avec la région Centre-Val de Loire pour la période 2026-2029. Dotée d'une enveloppe de 7,539 M€ pour les quatre années, elle permettra le financement de projets liés aux mobilités douces, au tourisme et au patrimoine, à la santé, au logement des jeunes, la restauration collective ainsi que le numérique.

En investissement 4,053 M€ sont affectés sur des projets en maîtrise d'ouvrage départementale dont 2,5 M€ pour la construction du futur pôle culturel départemental situé à Vineuil, 1,253 M€ pour la création de pistes cyclables, 250 000 € pour l'aménagement de la légumerie départementale et 50 000 € pour le diagnostic sanitaire du site de Tasciaca. Le reste de l'enveloppe bénéficiera à des projets structurants pour le territoire, réalisés par d'autres partenaires. La région a aussi souhaité valoriser son engagement à hauteur de 2 M€ pour la création du campus santé à Blois.

Politique culturelle

Cinq subventions ont été octroyées au titre de la sauvegarde du patrimoine immobilier, pour un montant global de 97 428 €. 31 153 € ont ainsi été attribués à la commune de Choué pour la troisième partie des travaux de restauration de l'église Saint-Clément, 53 445 € à la commune de Mondoubleau pour la restauration des toitures de la nef et de la chapelle Sud de l'église Saint-Denis, ou encore 8 991 € à la commune de Cour-sur-Loire pour une aide au diagnostic sanitaire en préfiguration d'une opération de restauration de l'église Saint-Vincent-et-Sainte-Radegonde.

Une subvention de 7 500 € a également été octroyée, au titre de l'aide aux projets de spectacle vivant et arts visuels, à l'association Les Amis du château de La Ferté-Imbault pour la seconde édition de l'Académie Lyrique Sumi Jo (du 5 au 11 juillet 2026).